ROUBAIX

JUSTICE !!!

Dernièrement nous reçumes la visite de l'un de nos concitoyens qui nous pria de seconder la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme en attirant l'attention des pouvoir publics sur la situation d'un ouvrier roubaisien condamné en 1894 par la cour d'assises de Douai, à une peine absolument disproportionnée à la faute commise.

Nous avons revu soigneusement le dossier de l'affaire à nous signalée, et ce travail nous a permis de nous rendre compte que l'inculpation se bornait strictement aux faits suivants :

Un ouvrier, originaire de Roncq, Marlo Edouard, 28 ans, demeurant au début de l'année 1894, rue des Longues-Haies, 92, était occupé à cette époque au tissage Florimond Cauchies 100, boulevard Gambetta.

A la suite de difficultés entre le directeur du tissage et lui, difficultés ayant trait à la mauvaise qualité de la matière première soumise à son travail, Marlo quitta le tissage.

Aigri bientôt par la misère, résultat fatal et hideux d'un chômage prolongé, quelque peu exalté aussi par la lecture de feuilles anarchistes, le malheureux ne fut pas maître de ses nerfs exacerbés et, s'étant trouvé, le 2 mars, en présence de son ancien patron, M. Cauchies, une bouffée de démence poussa Marlo à lui porter à la face quelques coups d'un mauvais tranchet, outil que les ouvriers de sa profession ont constamment en poche.

De cette agression, M. Cauchies reçut trois égratignures dont la plus grave, d'après le rapport médical, avait un demi-centimètre de profondeur. Le patron, d'ailleurs, ne fut jamais empêché de vaquer à ses occupations habituelles

L'acte de Marlo n'en était pas moins punissable évidemment. Les violences dont il s'était rendu coupable devaient nécessairement être sanctionnées par les tribunaux.

Inculpé de « tentative d'assassinat » (!!!) le tisserand fut traduit, le 30 mai 1894, devant les assises de Douai.

C'était l'époque où les classes dirigeantes affolées par les progrès considérables du socialisme et aussi, malheureusement, par les actes stupides de « propagande par le fait » commis par quelques illuminés, ne songeaient qu'à étouffer sous des représailles bien inutiles, le mouvement du prolétariat révolté contre la servitude.

On s'attendait donc pour Marlo à une condamnation draconienne et l'un de nos confrères, républicain, mais nullement suspect de socialisme, rapportait alors que dans le prétoire, pendant les délibérations du jury, « les prévisions les plus sévères accordaient huit ou dix ans de travaux forcés ».

L'éminent avocat du prévenu, Me Dhooghe, avait cependant mis en garde les jurés contre les tendances de leur propre classe.

« Songez bien, leur avait-il dit, en finissant sa plaidoirie que vous qui tous appartenez au patronat si vous vous laissez aller à une sévérité excessive, vous paraissez avoir fait œuvre de vengeance et non œuvre de justice.

» Notre XIXe siècle, bien qu'à sa fin, porte dans ses flancs de terribles tempêtes, la préservation n'est pas dans les rigueurs et dans les cruautés mais dans l'application de la doctrine de fraternité.

» ... Or, être frères dans une famille, c'est être unis dans la communauté des mêmes traditions, des mêmes respects, des mêmes devoirs, des affections et des dévouements réciproques. Mais dans une patrie la fraternité commande plus encore, elle commande la commisération pour les déshérités du sort, l'indulgence pour ceux que la faim, les influences pernicieuses aigrissent et égarent, la miséricorde même excessive, s'il pouvait y avoir un excès dans la miséricorde pour ceux qui ayant failli, s'en repentent sincèrement.

» Voilà des sentiments dont vous vous inspirerez et non les sévérités impitoyables et des nécessités qu'invoque le ministère public. »

Malgré ces magnifiques et touchantes exhortations, Marlo fut condamné, non pas à huit, à dix ans de travaux forcés, mais à la peine de mort !!! Et le jury crut sans doute se montrer très clément en signant un recours en grâce qui amena la commutation de la peine capitale en travaux forcés à perpétuité.

... Marlo a accompli aujourd'hui près de douze ans de bagne. Et maintenant que nos institutions ne sont plus inspirées de l'esprit réactionnaire de 1894, nous pouvons demander à la justice de notre pays si un ouvrier coupable d'avoir (injustement, nous le reconnaissons), fait subir à son patron, en le blessant légèrement à la face, le contre-coup de la misère noire dont lui-même souffrait, n'a pas suffisamment expié sa faute par douze ans de bagne ?

La société, à notre sens, est amplement vengée. Qu'elle se montre clémente, qu'elle soit juste en rendant cet homme à l'humanité.

MARCELS

POUR LES PAUVRES

M. le directeur de la succursale de la Banque de France a fait parvenir à l'administration municipale, la somme de 300 francs pour être convertie en secours extraordinaires aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance de Roubaix.

Cette somme a été versée entre les mains de M. le receveur de cet établissement.

LA RECHERCHE DU LAIT PUR

Jeudi matin, vers six heures, M. Delteil, commissaire de police du deuxième arrondissement a procédé à la vérification du lait livré à la consommation.

Dix-huit marchands ont été visités, 30 échantillons pesés et deux échantillons prélevés.

TROUSSEAU EGARÉ

M. Georges Tourné, demeurant rue des Villas, 22, à Tourcoing, a trouvé rue Saint-Vincent-de-Paul, un paquet contenant des vêtements de femme, du linge et une paire de sabots. Il a déposé le tout au poste de police du 1er arrondissement.

VI TIME DU TRAVAIL

Jeudi, vers deux heures du soir, un ouvrier du tissage de jute Demarcq frères, rue des Longues-Haies, M. Charles Walbrancq, 9 ans, domicilié à Menin (Belgique), en logement rue Pierre-de-Roubaix, a eu au cours de son travail, l'œil droit crevé par une navette subitement sautée du métier.

Le blessé, après avoir reçu les soins de M. le docteur Rousseau a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Dépôts de Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar. 612-4

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

...UBAISIENNE a constitué son comité de ... pour l'année 1906 :
... d'honneur : M. Gustave Wattinne ; président honoraire : M. Georges Pennel ; Membre conseiller : M. Clément Florin ; président actif : M. Lucien Mouraux ; vice-présidents : MM. Charles Weill et Henri Lepaul ; trésorier : M. Arthur Desrousseaux ; trésorier-adjoint : M. Jules Piesvaux ; secrétaire : Joseph Lestienne ; secrétaire-adjoint : Joseph Florin ; Porte-Drapeau, Jules Wardavoir ; chef de gymnastique : Jules Piesvaux ; chef du cours d'instruction militaire : Lucien Marchand ; moniteur des pupilles : Victor Polidori ; Garde-matériel : Jules Parent ; commissaire des fêtes : Emile Draux ; commissaires : MM. Henri Vergin, Abélard Tettelin, Bruno Dejonghe, Edmond Ghestemme, Paul Durant, Bruno Dejonghe, Louis Debarge ; commissaire de presse : Carlos Roussé.

Adresser la correspondance : 20, rue Jeanne d'Arc.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS EN BATIMENTS DE ROUBAIX. Siège social : café Montel, coin de la rue Pellart et de l'Ommelet.

Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le dimanche 31 décembre à sept heures du soir.

Après la réunion il y aura comme les années précédentes souper à pierrots.

Les ouvriers de toutes les catégories du bâtiment qui désireraient y participer peuvent se faire inscrire à partir de cinq heures.

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier Nouveau Parfum exquis. 36

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

— Chez M. Amédée Prouvost, M. Gervais Rommel, 21 ans, rattacheur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 27, s'est contusionné l'épaule et la hanche droites en tombant.

15 jours de repos.

— Un homme de peine de chez M. D. Wibaux-Florin, M. Auguste Vandeputte, 42 ans, demeurant à Escanoffes (Belgique), s'est fait une déchirure musculaire en soulevant une caisse.

Trois semaines de repos.

— Chez M. Henri Legros, M. Florent Vercouter, 17 ans, pédaliste, demeurant rue d'Alma, 182, s'est fait une contusion à la main droite en travaillant.

15 jours de repos.

— Chez M. Dazin-Motte fils, M. Edouard Houtekins, 26 ans, vaporiseur, demeurant rue d'Anzin, cour Lebrun, 3, s'est fait une plaie contuse à l'auriculaire droit avec une roulette.

10 jours de repos.

— Chez MM. Lemaire et Dillies, M. Jean-Baptiste Vanheemkeyck, 18 ans, rattacheur, demeurant rue de la Balance, 97, a été blessé aux orteils du pied gauche par un petit rouleau.

10 jours de repos.

— Un tisserand de chez M. L. Watine fils, M. Napoléon Maroux, 38 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Degandt, 7 s'est fait une entorse dorso-lombaire en soulevant une ensouple.

12 jours de repos.

— A la brasserie du Fresnoy, M. Henri Messely 40 ans, chauffeur, demeurant rue de Naples, 42, s'est fait une entorse du poignet gauche en tombant.

10 jours de repos.

— Chez MM. Leroux frères, M. Edouard Meurisse, 42 ans tisserand, demeurant rue de l'Alma cour Gonce, 3, s'est fait une foulure du pied droit avec la marche de son métier.

10 jours de repos.

SOUSCRIPTION DE LA RUCHE ROUBAISIENNE
pour constructions de maisons ouvrières au Cartigny
1re Série 25.000 billets à 1 fr. donnant droit au tirage de 20.000 fr. de primes dont la 1re est de 10.000 francs. 1012.4

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 décembre 1905.

Naissances. — Octavie Vanacker, rue Rossini, 15. — César Gaydet, boulevard de Paris, 125. — Emile Laurent, rue Banchemaille, cour Saint-Vincent, 1. — Ernestine Hespel, rue Lafayette, 23 — Lucien Nolf, rue Labruyère, 28. — Jules Nolf, rue Labruyère, 28. — Julia Bradt, rue des Longues Haies, cour Lambert, 1. — Alice Dhooghe, rue Labruyère, 29. — Angèle Demeyer, rue Beaurewaert, 12.

Décès. — Jean Cardon, 70 ans, cordonnier, rue Jules Deregnaucourt. — François Derro, 48 ans, tisserand, rue Meyerbeer, 11. — Marie Heu, 59 ans, ménagère rue Saint-Honoré, 25. — Cyrille Désir, 35 ans, apprêteur, rue des Récollets, cour Dhondt. — Jean-Baptiste Massez, 11 mois, rue de Longues-Haies, cour Clarisse, 16. — Clément Dewailly, 47 ans, apprêteur, rue de Blanchemaille. — Carlos Noclain, 6 ans, boulevard de Belfort, 59. — François Turpain, 66 ans, journalier, rue Marc Séguin, 17.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

TOURCOING

AU FEU !

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi, vers une heure du soir, dans un séchoir de la filature de coton de MM. Motte frères, rue Duguay-Trouin.

Les pompiers, prévenus, se sont rendus aussitôt sur les lieux et, au bout d'une demi-heure, ont pu se rendre maîtres du feu.

Les dégâts qui s'élèvent à une dizaine de mille francs, sont couverts par l'assurance.

La cause de l'incendie est inconnue.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi, vers deux heures et demie du soir, chez M. Dewailly, cabaretier, 34, rue de Gand.

Le feu a pris naissance entre le plafond et le plancher au premier étage de l'habitation, par suite de l'échauffement de la cheminée qui passe à cet endroit.

Des pompiers se sont rendus sur les lieux et en quelques instants, ont éteint ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont insignifiants.

EXPLOITS DE VANDALES

Mercredi, vers dix heures du soir, des individus restés inconnus ont, avec des pierres, brisé plusieurs carreaux de la maison d'habitation de M. Edouard Lambert, directeur du tissage de M. Roussel-Mulliez, et demeurant 163, rue du Congo, au Blanc-Seau.

Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Sous le titre de « Lyon à Genève. — La perte du Rhône à Bellegarde. — La Valserine. — Le tour du lac Léman », une très intéressante conférence sera donnée à la Société de Géographie, dimanche prochain 31 décembre, à cinq heures un quart, par M. Paul Van ..., publiciste. Cette conférence sera illustrée d'un grand nombre de jolies projections toutes coloriées.

DISPARITION

On nous signale la disparition de Louis Groignon, 18 ans, bâcleur, qui a quitté le domicile paternel depuis le 23 décembre.

Au moment de sa disparition, Groignon était vêtu d'un complet gris foncé, coiffé d'une casquette noire et chaussé de bottines à lacets.

LA GREVE DES TISSERANDS

La grève des tisserands du tissage de M. Roussel-Mulliez, est toujours dans la même situation. Une entrevue a eu lieu jeudi matin devant M. Aunoté juge de paix, entre le patron et cinq délégués grévistes.

M. Roussel a prétendu qu'il ne se présentait que par déférence pour M. le juge de paix et nullement pour répondre aux ouvriers auxquels il n'avait plus rien à accorder. Il a ajouté qu'il lui faudrait trois semaines au minimum pour établir un nouveau tarif.

Les grévistes ont répondu que dix minutes pouvaient suffire à l'établissement d'un nouveau tarif, mais qu'en tout cas, ils étaient décidés à attendre trois semaines s'il le fallait, pour permettre à M. Roussel de soumettre son tarif.

On ne peut être plus conciliant, et il est impossible que l'opinion publique ne soutienne pas les grévistes, qui, en outre, montrent un calme parfait.

A la suite de l'entrevue, les délégués ont rendu *compte du résultat à leurs camarades.*

Les quêtes au profit des grévistes qui, pour la plupart sont pères de famille, vont continuer.

Jusqu'à présent, la population tourquennoise a fait un excelent accueil aux quêteurs.

Nous engageons vivement tous nos camarades à soutenir de leur obole les amis qui luttent pour la réalisation de leurs justes revendications.

L'ASSOCIATION DE LA POLICE

Mercredi soir, à neuf heures, une assemblée générale de l'association amicale et mutuelle des agents de police a eu lieu à l'Hôtel de Ville.

A l'unanimité, M. Dron, député maire, a été nommé président d'honneur de l'association

Celle-ci a décidé d'adresser à l'administration et au conseil municipal une lettre de remerciements en raison de l'augmentation de traitement qui vient d'être accordée aux agents de police et de la subvention que la ville lui affecte.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE

L'administration municipale informe les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception à l'Hôtel de Ville, à l'occasion du renouvellement de l'année.

ADJUDICATION

Jeudi a eu lieu l'adjudication des denrées nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pour l'année 1906, sous la présidence de M. Victor Flament, adjoint au maire, assisté de MM. de Lavaivre et Saison, membres de la caisse des Ecoles, et M. Bulté, receveur municipal, trésorier.

PREMIER LOT. — M. Delgatte F., adjudicataire pour la viande avec un rabais de 17 fr. 50 pour cent.

DEUXIEME LOT. — M. Demeyère, adjudicataire pour les saucisses avec un rabais de 16 fr. pour cent et 11 fr. pour cent pour le saindoux.

TROISIEME LOT. — Haricots secs du pays, adjudicataire M. Vanhoutte Deherripon, avec un rabais de 8 pour cent.

QUATRIEME LOT. — Pois cassés, adjudicataire M. Vanhoutte Deherripon, avec un rabais de 7,50 pour cent.

CINQUIEME LOT. — Epicerie, adjudicataire, M. Planckaert-Destombes, avec un rabais de 23,11 pour cent.

SIXIEME LOT. — Riz et farine, adjudicataire Mme veuve S. Lecat avec un rabais de 8,31 pour cent.

LEURS RENTES

Chez Danneels, carrossier, 5, rue d'Havré, un maréchal, Georges Morel, 22 ans, demeurant 532, rue de Gand, s'est piqué à la main gauche.

Un panaris nécessitera 10 jours de repos.

— Au Cauditionnement, un magasinier Alfred Evrard, 52 ans, demeurant 131, rue des Piats, en manœuvrant une balle, s'est donné un coup de crochet au pouce.

6 à 8 jours de repos.

— Chez Liard, teinturier, 48, rue Saint-Pierre, un ouvrier laveur, Désiré Vérenne, 31 ans, demeurant rue Saint-Eloi, à Mouscron, en glissant, est tombé sur le brancard d'un chariot et s'est contusionné aux côtes gauches.

12 à 15 jours de repos.

— Chez Toulemonde, tisseurs, boulevard Gambetta, un tisserand, Fortuné Vercambre, 32 ans, demeurant rue du Brun-Pain, a eu trois doigts de la main gauche comprimés entre deux organes de son métier.

8 jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé jeudi matin aux halles de Tourcoing, 2000 huîtres, 1570 kilos de marée, 350 kilos de pommes de terre, 25 kilos de raisins, 80 kilos de chicon, 50 kilos de beurre.

Tribunal de simple police de Tourcoing

Audience du jeudi 28 décembre 1905

Le tribunal de simple police a tenu audience jeudi, à neuf heures du matin, au Palais de Justice, M. Auriol, présidait, M. Proix, commissaire de police, remplissait les fonctions du ministère public.

33 affaires étaient inscrites au rôle. Nous ne relevons qu'une seule condamnation importante, 1 jour de prison pour violences légères à Emile Capelle, 25 ans, tisserand, demeurant à Bousbecque.

Le tribunal a prononcé en outre, des condamnations pour ivresse, tapage, violences légères, etc..

L'audience a été levée à dix heures et demie.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 28 décembre

Naissances. — Dhallewin Noel et Douart Henri rue Nationale, 122. — Nuttin Marthe, rue du Pont-de-Neuville, 97. — Vromant Charles, rue de Courtrai. — Delespaul Charles, rue de l'Epine. — Carette Robert, rue de Wasquehal, 30. — Biterman Jules, rue Colbert, 53. — Byls Marguerite, rue d'Arcole, 49.

Décès. — Porisse Gabriel, 4 ans, rue de Toulouse, 16. — Vercaemest Adèle, 29 ans, rue de Gand, 235. — Leclercq Fleurisse, 64 ans, rue de Lorraine, 8.

NOUVEAU QUARTIER DE LA GARE

Vente de terrains

L'administration municipale a l'honneur de faire connaître son intention de mettre en adjudication publique, dans le courant de janvier 1906, quelques-unes des parcelles de terrain du nouveau quartier de la Gare, si les offres acceptables lui sont faites.

Les amateurs sont en conséquence invités à adresser leurs offres avant le 6 janvier prochain, à l'Hôtel de Ville, à M. Salembien, adjoint au maire.

090—4

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU THEATRE DU FONTENOY

DIMANCHE 31 DECEMBRE. — Bureaux à cinq heures et demie. — Rideau à six heures :

Grande représentation de gala au bénéfice de M. Albert Dolnay, régisseur général, grand premier comique.

LA MARCHANDE DE FLEURS
Drame en cinq actes et dix tableaux
POIL DE CAROTTE
Comédie en un acte
L'HOMME N'EST PAS PARFAIT
Vaudeville en un acte

Des fleurs seront offertes aux dames.

Prix des places : Galeries : 0,40 ; Parterre : 0,75 ; parquet 1 fr. ; fauteuils : 1,50 ; loges de côté : 2 fr. ; loges de face : 2,50.

Location : 25, rue Richard-Lenoir.

923-4

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DU CENTRE. — Dimanche dernier, a eu lieu le tirage de la tombola annuelle organisée dans le but d'encourager la fréquentation des réunions hebdomadaires qui se tiennent au siège, les dimanches de onze heures à midi.

Près de neuf cents présences ont été constatées cette année et il y a tout lieu de croire que ce chiffre sera dépassé en 1906 ; il nous revint, en effet que la commission, en vue de compléter l'organisation actuelle, étudie en ce moment, plusieurs questions qui seront soumises à l'assemblée générale du 28 janvier prochain.

Les nombreux sociétaires qui assistaient au tirage se sont séparés enchantés de cette fête de fin d'année et se donnant rendez-vous pour la prochaine réunion, 21 janvier, jour d'ouverture du concours du premier trimestre.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Asseman Jules, 20 ans, usine Duthoit, rue de la gare, chef pompier, blessure au nez provenant d'un éclat de verre.

VOL. — Plusieurs bottes de paille ont été enlevées, cette nuit, au préjudice de M. Carnin-Duthoit, cultivateur, rue Amiral-Courbet, au préjuthoit, cultivateur, rue de l'Amiral-Courbet, Préjudice trois francs. Une enquête est ouverte.

WASQUEHAL

RECEPTION DU JOUR DE L'AN. — L'administration municipale ne recevra pas officiellement à l'occasion du premier janvier.

Le personnel enseignant sera reçu comme les années précédentes le samedi 30 courant à cinq heures et demie du soir, à la mairie.

WATTRELOS

RECEPTION OFFICIELLE DU JOUR DE L'AN. — L'administration municipale recevra le samedi 30 décembre à quatre heures et demie du soir, à la mairie, à l'occasion du Nouvel-An.

L'UNION CHORALE AU CONCOURS DE TOURCOING. — Nous apprenons que la société l'Union chorale de Wattrelos prendra part au grand concours international de Tourcoing en 1906.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Léon Codron, rue de l'Industrie, 101. — Léontine Decourcelle, rue des Fleurs. — Daniel Duthoit, rue Couteau, 1.

Décès. — Bruno Deweer, 82 ans, 9 mois, sans profession, Matelotte.

LILLE

Regrettable erreur

Sur la foi de renseignements que nous n'avions pas lieu de suspecter et que nos confrères ont accueilli comme nous-mêmes, nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que M. Duquenne, zingueur-plombier-couvreur, boulevard Victor-Hugo, 195, à Lille, avait été inculpé et arrêté comme recéleur, dans une affaire de vols de zinc.

Notre bonne foi a été surprise ainsi qu'en témoigne une lettre que nous a adressée M. Duquenne, et que nous nous faisons un devoir de publier.

Voici cette protestation :

Lille, le 27 décembre.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Contrairement à ce que vous avez publié dans le numéro du *Réveil du Nord* de ce jour sous le titre : « Les Voleurs de zinc, importantes arrestations », je n'ai pas été arrêté mais seulement entendu comme témoin par M. le commissaire de police du 6e arrondissement.

On a bien perquisitionné chez moi, mais sans aucun résultat ; il est vrai qu'on m'a saisi quelques robinets en cuivre comme provenant de la Compagnie du Gaz de Wazemmes (du moins un agent trop zélé émettait cette idée), seulement lesdits robinets soumis à M. le directeur de la Compagnie du Gaz ont été reconnus... comme ne lui ayant jamais appartenu et l'agent de la sûreté dont il est question plus haut a dû, tout penaud, les rapporter chez moi.

D'ailleurs le document ci-dessous établit ce que j'avance :

MM. E. Delbecque et Cie à M. Duquenne

« Nous avons l'honneur de vous répondre que les trois robinets qui nous ont été présentés le 26 décembre par les agents de la sûreté ne proviennent pas de nos magasins.

Signé : E. DELBECQUE et Cie.

Lille, le 28 décembre 1905. »

J'espère, Monsieur le Rédacteur en chef, que *vous voudrez bien faire paraître à la même place* que votre article les lignes ci-dessus.

Recevez, etc...

DUQUENNE.

Nous ne saurions trop louer la police dans *l'ardeur qu'elle met à traquer les voleurs de* tout acabit et ceux qui les encouragent en recélant le produit de leurs méfaits. Cependant, il ne faudrait pas que ce zèle s'exerçât au petit bonheur et que sans plus de soucis, on flétrisse de l'épithète de recéleur ou de voleur, un commerçant dont on sera obligé de reconnaître, le lendemain, la parfaite honorabilité. Ce sont là procédés sommaires indignes de notre temps et que nous réprouvons, avec d'autant plus d'énergie, qu'il nous est plus difficile de ne pas nous en faire les involontaires complices dans la hâte du reportage quotidien.

Nous avons vu M. Duquenne ; et la désolation de ce brave homme de se voir publiquement accusé par la presse entière, sur la foi de rapports de police, de crimes qu'il n'a pas commis et dont sa probité personnelle suffit à le garder, nous a profondément touchés.

Nous lui présentons nos regrets, dans l'espérance très sincère qu'il n'aura pas de peine à faire triompher sa parfaite bonne foi et à rendre tout son éclat à sa réputation d'honnêteté si légèrement ternie.

UN FRIPIER TROP CREDULE

Chacun sait que l'imagination des escrocs est fertile pour arriver à « plumer » leurs victimes qui, comme de bons enfants, se laissent faire.

Il faut dire aussi que notre ville est le centre favori de ces « messieurs » qui s'y trouvent en parfaite sécurité.

C'est ainsi qu'un de nos concitoyens, exerçant la profession de fripier, a été, dans la journée d'hier, « refait » par un de ces escrocs.

Le fripier en question avait reçu en dépôt avec mission de le vendre, un moteur appartenant à M. T..., pâtissier, rue d'Iéna.

Dans le courant de l'après-midi, un inconnu se présentant chez le fripier, lui demandait à acheter le moteur qui, après l'avoir examiné, lui plût beaucoup.

Seulement, le prix était de 325 francs et *l'inconnu ne pouvait mettre que trois cents* francs.

Le fripier qui avait reçu l'ordre de ne pas laisser enlever le moteur moins du prix convenu, ne put que se retrancher derrière le propriétaire.

C'est à ce moment que l'inconnu mit à l'épreuve la fertilité de son esprit. Ayant réussi à obtenir l'adresse de M. T..., il revint quelques heures après avec une autorisation de vendre pour trois cents francs.

Il prit livraison du moteur et disparut.

Le fripier, pris de doute, un peu tard il est vrai, se rendit chez le pâtissier qui lui dit n'avoir reçu aucune visite à ce sujet.

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte.

Galerie Lilloises, Fin de saison, occasions dans tous les articles Nouveautés, Confections p. Dames ,Modes, Fantaisies.

QUELLE HEURE EST-IL ?

Dans l'après-midi de mercredi, un négociant de Rœux (Pas-de-Calais), M. Oscar Dupuich, venu à Lille pour affaires à la Bourse, s'était rendu au café « Belle-Vue » pour attendre un ami avec lequel il avait rendez-vous.

Trouvant un peu prolongée l'arrivée de son ami, le négociant voulut regarder l'heure à sa montre qui se trouvait dans la poche de son gilet.

Mais, hélas ! quelle douleur, la « toquante » un superbe bijou en vieil or estimé 350 francs, avait disparu ainsi que sa chaîne.

Un audacieux filou, ayant mis à profit l'affluence de monde sur la place, lui avait tout subtilisé.

M. Dupuich n'eut que l'unique consolation de déposer une plainte à la police qui a ouvert une enquête.

AMICALE DUPLEIX

Comme les années précédentes, l'Amicale Dupleix a, dimanche dernier, procédé à une importante distribution de chaussures, gilets de laine et gâteaux aux enfants nécessiteux de l'école.

Un bon point à la vaillante commission de l'Amicale Dupleix pour son heureuse initiative.

Cinéma gratis t. l. Jours - Galeries Lilloises

PALAIS D'HIVER,
BRASSERIE DE L'INDUSTRIE
9, rue Esquermoise, Lille
Tous les jours de 4 h. 1/2 à 7 h. 1/2 et de 8 h. 1/2 à minuit, avec le concours de MMmes Fernande Laurant, *Louise de Parme*, MM. Momejan, Lanjal, *Les Gil d'Or*. — Orchestre symphonique. — Idéal Cinéma.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Hospices. — La commission administrative des Hospices civils de Lille vient de recevoir d'un généreux anonyme une somme de 899 fr. 15.

Elle s'empresse de lui exprimer ses plus vifs remerciements.

Faculté des Lettres. — Aujourd'hui vendredi 29 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, cours public de M. de Saint-Léger : « La Flandre au XVe siècle. 5e leçon. Les chroniqueurs : Philippe de Comines. »

— Aujourd'hui vendredi, 29 décembre, à 5 heures, à la Faculté des Lettres de Lille, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, cours public de M. Clément : « La poésie romantique. »

ÉTAT CIVIL

de LILLE du 28 décembre 1905

Naissances. — Duhez Jeanne, rue Montesquieu. — Bernaert Marguerite, rue Baudin, 9. — Tiédrez André, rue du Croquet, 15. — Christiaens Jean, place Sébastopol, 14. — Eelen Pierre, rue de Juliers, 133. — De Bil Victor, rue d'Austerlitz, 86. — Foucher Jeanne, rue du Croquet, 34. — Mallet Fernande, rue de Tournai, 59. — Verbeken Georges, rue d'Arras, 139. — Laurent Raymonde, rue de Paris, 24. — Decraene Lucienne, rue de la Justice, 7. — Gilbert Henri, rue de Paris, 267. — Dhumeiz Arthur, boulevard du Maréchal-Vaillant 22. — Gillet Marie-Louise, rue Nicolas-Leblanc 8. — Lemaire Auguste, rue des Huiles, cité Mallet, 1.

Décès. — Damman Angélique, 73 ans, veuve de Pierre Dierickx rue Saint-Sauveur, 59. — Mourmant Narcisse, 27 ans, célibataire, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 18. — Squeder Raymond, 6 mois, rue Léon-Gambetta, 102. — Vandenbulcke Victor 2 ans, boulevard Victor-Hugo, 199 *bis*. — Gille Jules, 72 ans, veuf de Sophie Debecker, rue de Wazemmes, 111. — Decraene Lucienne, 1 heure, rue de la Justice, 7. — Plétinck Emile, 45 ans, époux de Elodie Ceudenaire, place Richebé, 1. — Dubois Reine, 5 mois, cour Bigotte, 5. — Decretin Jeanne, 3 ans, cité Mallet, 13.

Demander à tous nos Vendeurs
NOTRE ALMANACH 0,30 cent.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

L'HOMME DES CATHEDRALES. — Après Lille, c'est à Valenciennes que le talentueux artiste Mérovak va donner ses brillantes représentations.

Nul doute que chacun viendra applaudir le dimanche 7 janvier, à huit heures du soir, et le lundi 8, à quatre heures de l'après-midi la production des Cités du Rêve, et voudra revivre l'époque fastueuse des Tournois de Chevalerie, et celle non moins admirable de Jeanne d'Arc.

« EN AVANT ». — La société de gymnastique « En Avant » a transféré son siège passage Boca, dans un local spacieux et muni de tout le confort désirable.

BUCHE DE NOEL. — Une enquête est ouverte sur une querelle suivie de rixe qui a éclaté le 25 décembre, à l'église Notre-Dame entre les nommés Sétan Léon, journalier, et Théo Joseph, au grand scandale des bigotes qui réclament une cérémonie expiatoire.

Concours International de Musique en 1906

Nous recevons la note suivante :

Dans sa réunion d'hier soir, la commission municipale des fêtes a décidé l'organisation en 1906, d'un concours international de musique.

Ce concours, accessible seulement aux sociétés de 1re, 2e et 3e divisions, aura lieu :

Le dimanche 17 juin pour les orphéons ;

Le dimanche 24 juin, pour les fanfares et les harmonies.

Nous publierons ultérieurement les dispositions réglementaires.

Pour faire plaisir à l'abbé Dubrunfaut

En exécution d'un arrêté préfectoral autorisant la levée des scellés, M. Michel, commissaire de police, M. Wantellet, brigadier et un agent, se sont rendus, vers quatre heures au domicile de l'abbé Dubrunfaut, archiprêtre de la fameuse église Saint-Michel, pour lui notifier ladite autorisation, accordée en raison de la loi de séparation.

Il a été ensuite procédé à la levée qui n'a soulevé aucun incident.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

La grâce de l'assassin d'Aix-Noulette

L'audience solennelle d'entérinement des lettres de grâce du nommé Foquel, cet ouvrier mineur qui fut condamné à mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais, pour assassinat et viol sur la personne d'une fillette de douze ans, sera tenue le mercredi 3 janvier, à midi, dans la salle du Parlement de Flandre du Palais de Justice de Douai.

PARTI SOCIALISTE. — **Commission électorale de la 1re circonscription. — Réunion du bureau.** — Le bureau de la commission électorale, sous la présidence du citoyen Escoffier, s'est réuni, hier, à sept heures très précises, à Douai, à la « Taverne ».

Il a été décidé qu'une active propagande serait faite pour assurer le succès de notre ami Goniaux ; que des carnets de souscription seraient remis aux militants ; que les conférences seraient payantes ou gratuites et que dans ce cas, il serait demandé l'obole des assistants ; que des souscriptions permanentes seraient ouvertes et que les feuilles seraient déposées dans les estaminets tenus par les amis du Parti.

Par dérogation au règlement, la première réunion de la commission électorale aura lieu le 14 janvier, à Sin-le-Noble, estaminet Wattelet, Grand'Place, à **trois heures très précises.**

C'est ce même jour que le citoyen Basly, député, fera sa conférence dans la commune de Sin-le-Noble.

ECOLES ACADEMIQUES. — Le délai pour la réception des demandes des candidats à l'emploi de professeur de sculpture sur bois et sur pierre est prorogé jusqu'au 30 décembre inclusivement.

GREVE DE RECEPTIONS OFFICIELLES DU 1er JANVIER. — Suivant l'exemple donné par l'armée, la magistrature et le représentant du gouvernement à Douai, M. le maire ni les adjoints ne recevront de visite à l'occasion du 1er janvier.

Et pour comble, s'il faut en croire nos confrères de Douai, MM. les doyens et MM. les vicaires ne recevront pas de visites et n'en feront pas.

LES AMATEURS DE VELO. — M. Albéric Gatoux, demeurant place Thiers, 8 avait déposé son vélo à la porte du restaurant Bourgeois, rue Saint-Jacques, où il était entré. A sa sortie, sa bicyclette avait disparu.

Plainte a été déposée

POUR MM. LES BOUCHERS. — A partir du premier janvier, comme suite à une délibération du conseil municipal du 27 octobre dernier :

La perception des taxes d'abatage telle qu'elle s'opère actuellement est supprimée ; elle sera remplacée par la perception d'une taxe de deux centimes par kilogramme de viande nette sur les viandes de toute espèce provenant des animaux tués à l'abattoir.

Une taxe de un centime par kilogramme de viande nette sur les viandes dites à la main ou foraines, pour frais de visite ou de poinçonnage.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 28 décembre 1905

Présidence de M. Sée, vice-président.

AFFAIRE DE BEURRE. — Nous avons raconté que M. Billaut avait été poursuivi pour fraude de beurre, et nous avons dit qu'à l'audience il avait produit une lettre d'un sieur Bridelance, déclarant que si le beurre mis en vente par Billaut était reconnu falsifié, c'est qu'il l'avait reçu tel de lui-même, Bridelance.

Devant ce document le tribunal estime qu'il y a doute sur la culpabilité et acquitte le prévenu.

LES JEUX CLANDESTINS. — Le tribunal a rendu son jugement dans cette affaire dont les débats avaient eu lieu il y a huit jours. Il a estimé que la culpabilité de M. Ecarnot était engagée, M. Ecarnot n'étant pas, selon lui, qu'un simple trésorier, mais un gérant participant à la direction du Cercle.

En conséquence il l'a condamné à 100 fr. d'amende avec sursis, et à la confiscation du matériel de jeu.

AU FOYER FAMILIAL. — Yves Vandendriesche, 19 ans, tisserand, à Pérenchies ne fait pas montre chez lui d'une grande douceur de caractère. Témoin le fait suivant : le 5 novembre, il était rentré ivre. Sa mère lui ayant adressé quelques reproches, l'ayant appelé « fainéant », dit-on, le jeune homme se mit en fureur. Il frappa sa mère à coups de pied, gifla sa sœur. Les coups qu'elle reçut occasionnèrent à Mme Vandendriesche une incapacité de travail de 1 mois. Plainte fut portée, mais non par la famille. A l'audience, Mme Vandendriesche essaie d'attirer l'indulgence du tribunal sur son malheureux fils, et s'efforce de lui porter, dans ses déclarations le moins de tort possible. Celui-ci est cependant condamné à 2 mois d'emprisonnement avec sursis.

MŒURS DU BEAU SEXE. — Mme Vandaelle, 60 ans, ménagère, à Seclin, professe contre Mme Sel, femme Jollyn, 46 ans, ménagère dans la même ville, une irréductible antipathie, qui serait des plus motivées, si les dires de la plaignante n'étaient pas exogérés. Mme Vandaelle accuse en effet son ennemie, Mme Jollyn, de l'avoir assaillie le 17 août, et de lui avoir porté 15 coups de bâtons, pas moins. Il est vrai que Mme Jollyn raconte l'histoire à sa manière. Sa voisine l'aurait provoquée ; alors, pour lui inspirer une salutaire terreur, Mme Jollyn se serait munie d'un bâton, dont elle se serait bien gardée de se servir. Après une plaidoirie de Me Werquin, Mme Jollyn est acquittée.

UNE CORVEE DE MOINS. — La mairie nous prie d'annoncer que :

La municipalité de Valenciennes ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

VOL DE METAUX. — Depuis quelque temps, de nombreux vols de métaux étaient commis à l'usine à gaz de Wazemmes ; une surveillance active fut exercée, non sans résultat. Le 21 novembre, en effet, un employé de la Compagnie, surprit le nommé Fidèle Leclercq, 17 ans, journalier, demeurant à Lille, 31, rue de Bailleul, au moment où il s'emparait d'une certaine quantité de zinc et de cuivre. Le Tribunal inflige au jeune garçon six jours d'emprisonnement.

RELEGABLE. — Le passé de Narcisse Leclercq, journalier, à Mons, 20 ans, est un passé redoutable, singulièrement compromettant pour l'avenir. C'est ainsi que ce tout jeune homme, condamné en 1903 à 4 mois de prison pour escroquerie, en 1904, à 4 mois pour vol et à 4 mois pour escroquerie est passible de la relégation, pour un détournement de 3 francs qu'il a commis au préjudice de son patron. Fort heureusement, le Tribunal ne lui inflige pas ce châtiment terrible, et se borne à le condamner à deux mois d'emprisonnement.

AFFAIRES DIVERSES. — 6 jours de prison à Louis Declercq, 42 ans, chauffeur, pour mendicité à Prémesques.

— Deux mois à Léon Caucheroy, 28 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 15 jours, à Vincent Carrier, pour vol, et 10 jours à Louis Vandenbeveck, pour le même motif.

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

Président : M. le lieutenant-colonel DUMINY, directeur d'artillerie. — Ministère public : M. le sous-intendant militaire BOULAY, commissaire du gouvernement ; M. le lieutenant VERGRIETE, substitut.

— B. E., soldat de 2e classe au 127e régiment d'infanterie : désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets non représentés. Un an de prison.

Défenseur : Me Rouzé.

— J. F., jeune soldat de la classe 1899, du recrutement de Pau : insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Un mois de prison avec sursis.

Défenseur : Me Rouzé.

— S. E., soldat de 2e classe au [illegible] régiment d'infanterie : vols au préjudice de militaires et de l'Etat et désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets non représentés. Trois ans de prison.

Défenseur : Me Santerne.

Les Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, **l'Elixir de Virginie**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie **NYRDAHL**. 18

CHRONIQUE des SPORTS

LES COQS

A DENAIN

Dimanche 31 décembre, à quatre heures, chez M. Navez, 20, rue de Saint-Amand, grand concours de coqs organisé par la société « Les Petits Amateurs ». 240 francs de prix

1er prix, 50 fr. ; 2e, 30 fr. — 1er prix, 50 fr. ; 2e, 30 fr. — 1er prix, 50 fr. ; 2e, 30 fr.

Le concours se composera de 12 parties.

La mise sera de 15 francs.

Armes réglementaires sans caoutchouc.